



# Compte rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2021

## OUVERTURE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

**Présents 16:** MM(e)s Jean-François RODIER, André ARNAL, Caroline MALHERBES, Michel LACROIX, Françoise FOUSSAT, Cyrille SCIORETO, Joëlle BASTIEN, Nathalie CLUSE, Yvette COLOMB, Anne DELHOSTAL, Céline PRADEL, Jacques ROFFY, Hervé ROUX, Willy VIOLLE, Jean-Luc ANDRE, Cécile GANE.

**Excusés 3 :** Mr Pierrick GRAFFOULLIERE, Mme Danielle LINARD, Mme Céline ROUX

**Procurations 2 :** Mme Danielle LINARD à Mme Françoise FOUSSAT, Mme Céline ROUX à Mme Nathalie CLUSE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire propose Madame Cécile GANE comme secrétaire de séance.

## Approbation du PV du 26-01-2021

Aucune observation. Adopté à l'unanimité.

## Approbation des Comptes de Gestion 2020 : Commune / Ferme Équestre / Transport scolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a déclaré que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appelaient ni observations ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

## Approbation Comptes Administratifs 2020 et Affectation résultats : Commune/Ferme Équestre/TS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Françoise FOUSSAT, Adjointe aux finances, a délibéré sur les Comptes Administratifs 2020 dressé par M. Jean-François RODIER (qui s'est retiré).

### Compte Administratif Principal (budget Commune)

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		167 839,62	376 774,39		208 934,77	
Opérations de l'exercice	1 303 265,08	1 661 455,85	663 698,55	854 436,79		548 929,01
<b>Totaux</b>	<b>1 303 265,08</b>	<b>1 829 295,47</b>	<b>1 040 472,94</b>	<b>854 436,79</b>		<b>548 929,01</b>
Résultats de clôture		526 030,39	186 036,15			339 994,24
Restes à réaliser			112 747,00	75 821,00		- 36 926,00
<b>Résultats définitifs</b>		<b>526 030,39</b>	<b>222 962,15</b>			<b>303 068,24</b>

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, le **Conseil Municipal**, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Reports – POUR RAPPEL</b>	
Déficit Reporté de la section Investissement de l'année antérieure	376 774.39 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	167 839.62 €
<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	190 738.24 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	358 190.77 €
<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	112 747.00 €
En recettes pour un montant de :	75 821.00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	222 962.15 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	222 962.15 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	303 068.24 €

### Compte Administratif Transports Scolaires

Libellé	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4466,93		3614,11		8081,04
Opérations de l'exercice	13069,85	9064,02	6 000,00	2840	7165,83	
<b>Totaux</b>	<b>13069,85</b>	<b>13530,95</b>	<b>6 000,00</b>	<b>6454,11</b>		<b>915,21</b>
Résultats de clôture		461,1		454,11		915,21
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		<b>461,1</b>		<b>454,11</b>		<b>915,21</b>

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, le **Conseil Municipal**, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

<b>Reports – POUR RAPPEL</b>	
Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure	3 614.11 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	4 466.93 €
<b>Soldes d'exécution</b>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	3 160.00 €
Un résultat d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	4 005.83 €
<b>Restes à réaliser</b>	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
<b>Besoin net de la section d'investissement</b>	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

<b>Compte 1068</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
<b>Ligne 002</b>	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	461.10 €

## Compte Administratif FERME EQUESTRE

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		247,73	21 364,02		21 116,29	
Opérations de l'exercice	18 805,49	32 917,67	26 273,40	35 376,02		23 214,80
<b>Totaux</b>	<b>18 805,49</b>	<b>33 165,40</b>	<b>47 637,42</b>	<b>35 376,02</b>		<b>2 098,51</b>
Résultats de clôture		14 359,91	12 261,40			2 098,51
Restes à réaliser						
<b>Résultats définitifs</b>		<b>14 359,91</b>	<b>12 261,40</b>			<b>2 098,51</b>

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Reports – POUR RAPPEL	
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure	21 364.02 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	247.73 €
Soldes d'exécution	
Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	9 102.62 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	14 112.18 €
Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 261.40 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	12 261.40 €
Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	2 098.51 €

→ Mr le Maire fait remarquer les charges complémentaires dues à la COVID 19 (gel hydroalcoolique, matériel de protection, facture d'eau ...)

Adopté à l'unanimité

### Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide de ne pas augmenter les taux des taxes ménages pour 2021 :

Taxe d'habitation	Suppression sur les résidences principales
Foncier bâti	43.21 % (dont taux départemental 2020 de 23.56%)
Foncier non bâti	93.28 %

Monsieur Jean-François RODIER précise que la taxe d'habitation qui a disparu a été compensée pour les communes par la taxe foncière perçue par le département. Une augmentation des recettes est attendue en 2021 pour 14000 euros (liée à la variation des bases locatives).

Adopté à l'unanimité

## Vote des Budgets Primitifs 2021 :

Budgets primitifs 2021	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	1 961 161.24 €	1 961 161.24 €	2 016 954.73 €	2 016 954.73 €
Transport scolaire	17 072.89 €	17 072.89 €	7 000.00 €	7 000.00 €
Ferme Équestre	31 223.40 €	31 223.40 €	38 534.80 €	38 534.80 €

→ tel que proposé, les budgets primitifs de la commune / ferme équestre et transport scolaire pour l'année 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

Le budget établi est prudent mais ambitieux : les grosses dépenses étant liées à l'obtention des subventions sollicitées.  
Le report de la section de fonctionnement de l'année dernière de 303 068.24 € est aussi à souligner.

Pour ce qui est de la vidéoprotection, 12 caméras au total seront installées si les subventions demandées sont acceptées. Mme PRADEL est intervenue pour demander à ce qu'on demande l'avis aux habitants sur ce sujet au vu du coût que cela représente. Mr le Maire rappelle : cela avait été initié par la municipalité précédente et la commission sécurité a travaillé sur ce projet en amont. Le coût que cela représente au final avec la totalité des subventions sera de 15000 à 20000€. Tel que cela est prévu par la réglementation, une information aux administrés sera faite lorsque le dossier de montage sera bouclé. Pour finir, si les subventions ne sont pas accordées, cela ne se fera pas.

Un nouvel emprunt d'équilibre (budget de la commune) de 199798.43 euros maximum a été inscrit et dépendra de l'ensemble des subventions perçues.

Approuvé à l'unanimité.

### SDE :

#### Enfouissement du réseau téléphonique impasse du Moulin

Le montant total HT de l'opération s'élève à 7 180,83 € dont 4308.49 € à la charge de la commune.

#### Renouvellement lampes à vapeur de mercure TR3

Le montant total HT de l'opération s'élève à 16 240.00 € dont 8120€ à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

### Acquisition de terrain - Av des Raux

Lors des prochains travaux de réaménagement de la traverse RD 922, et suite au projet de déplacement de l'arrêt de bus de l'avenue de la Prade à l'avenue des Raux, il sera nécessaire d'acquérir 83m<sup>2</sup> de la parcelle AI N°40 sise 2 avenue des Raux.

Les propriétaires proposent la cession à la commune de la pointe de la parcelle à l'euro symbolique non recouvré. La commune prenant à sa charge la construction d'un mur avec grille de clôture sur la longueur acquise, les frais de géomètre et notaire.

Approuvé à l'unanimité.

### Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal décide :

\* en raison d'une admission à la retraite d'un agent (octobre 2020) :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>e</sup> classe, à temps non complet (31h00), à compter du 30/04/2021.

\* en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite à la suppression du poste de l'agent admis à la retraite et réorganisation du service :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (26h00) à compter du 30/04/2021,

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (31h00), à compter du 01/05/2021.

\* en raison de l'augmentation du temps de travail (+ 5 heures) d'un agent suite au renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (21h00), à compter du 30/04/2021,

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (26h00), à compter du 01/05/2021.

\* en raison du renforcement des contraintes sanitaires et réorganisation du service :

- la création d'un poste d'adjoint technique territorial, à temps non complet (21h00) à compter du 01/05/2021.

Approuvé à l'unanimité.

## Plan relance numérique École

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Plan de relance – Continuité pédagogique – Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports, est destiné à soutenir les projets d'investissement structurant des communes pour faire face aux défis économiques causés par l'épidémie de la Covid-19.

Le projet présenté par la commune concerne l'achat pour :

La partie équipement matériel	La partie des ressources numériques
Un écran numérique interactif Un support orientable L'extension de garantie 3 ans 6 PC portables et 4 switch 5 caméras individuelles de bureau	Un abonnement d'un an « extension Beneylu » Un abonnement de deux ans « Edumouv »
<b>pour un montant de 9797.00€ TTC</b>	<b>pour un montant de 460.00€ TTC</b>

Les subventions demandées sont les suivantes :

Type investissement	Taux	TTC
Pour la partie équipement matériel	70%	6867.90€
Pour la partie des ressources numériques	50%	230.00€

Approuvé à l'unanimité.

## Aide en faveur de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance – demande de subvention

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du plan de relance, une enveloppe est destinée à soutenir les cantines des écoles primaires souhaitant s'engager dans une démarche durable et développer l'approvisionnement en produits locaux de qualité.

Cette aide permettra de financer :

- des investissements matériels : pour cuisiner des produits frais, lutter contre le gaspillage alimentaire, substituer les contenants en plastique, informer les usagers ;
- des investissements immatériels, (logiciel de suivi ...) ;
- des prestations intellectuelles (formations, audits, conseils, études).

Plan de financement projeté :

Dépenses		Recettes		
Type Dépenses	Montant	Financier-Dispositif	Taux	Montant Sollicité
Investissements matériels	<b>13334.00€ HT</b> <i>Soit 16000.80€ TTC</i>	ETAT Plan de relance cantine scolaire	<b>TAUX 100%</b> des dépenses HT <i>Plafond de l'aide à 13334.00€ HT</i>	<b>13334.00€ HT*</b>

\* (calcul basé sur le nombre de repas servis pendant l'année scolaire 2018-2019 = 17558)

Montant aide si le nombre de repas est compris entre 14000 et 27999 = (11200 + 0.60€/repas à partir du 14000è) = 13334€

Approuvé à l'unanimité.

## Demande de subvention auprès de la Région AURA au titre du Bonus relance 2020-2021 pour la réfection du sol de l'école maternelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que face aux difficultés rencontrées par les entreprises du bâtiment et des travaux publics, la région AURA (Auvergne Rhône Alpes) souhaite aussi soutenir la commande publique locale.

C'est pourquoi, elle engage un dispositif d'aide pour les communes avec un taux d'intervention régionale de 50% du montant des dépenses engagées. Il s'agit du dispositif « Bonus relance 2020- 2021 en direction des communes ».

Le Conseil Municipal a décidé de solliciter ce dispositif dans le cadre des travaux de réfection du sol (couloirs et sanitaires) de l'école maternelle Marie Marvingt dont le montant des travaux est estimé à 7982.70€ HT soit 9579.24€ TTC.

Approuvé à l'unanimité.

## Formation des Élus : crédits et orientations à compter de 2021

Le conseil décide :

- d'ajouter comme thème essentiel aux formations les permis et documents annexes permettant la conduite des engins municipaux.
- d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 1750 €.

Approuvé à l'unanimité

## Règlement des jardins communaux

Le jardin qu'il soit familial, d'insertion, collectif ou pédagogique est un lieu de convivialité, d'intégration, de partage et de sensibilisation à la protection de la nature.

Aujourd'hui, la ville de Jussac propose plusieurs parcelles à la location.

Ces jardins nécessitent une gestion rigoureuse de la part de la Commune, un règlement intérieur permettra un cadre avec des règles applicables par tous.

Approuvé à l'unanimité

## Cessions de 2 terrains avenue de la Jordanne

La SA POLYGONE réalisera sur 1 parcelle ( 411m<sup>2</sup>) une opération d'accession à la propriété, au prix de 38€ le m<sup>2</sup> ( + PVR 8.55€ le m<sup>2</sup>).

Des consorts privés seront acquéreurs de l'autre parcelle (450m<sup>2</sup>) au prix de 38€ le m<sup>2</sup> ( + PVR 8.55€ le m<sup>2</sup>).

Les actes notariés seront établis par l'Office Notariale B&B, à la charge de la Commune, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette opération.

Approuvé à l'unanimité

## Acquisition d'une balayeuse d'occasion

Une commune du Cantal met en vente une balayeuse d'occasion pour 9000€. Le Conseil Municipal décide sur proposition de Monsieur le Maire d'acquérir la balayeuse, répondant aux besoins des services techniques de la commune.

Adopté à l'unanimité

## Divers / Décisions du Maire

Un poteau incendie à Salemagne va être installé.( 1033€ HT)

Ligne de trésorerie 150 000€ sollicitée auprès du CRCA ( taux 0.75 / commission de 300€)

Une pompe pour la plaine des sports d'une valeur de 1562 euros ht va être rachetée.

Nouveau dépôt d'une demande de subvention au titre du FIPDR 2021 pour le programme de vidéoprotection.

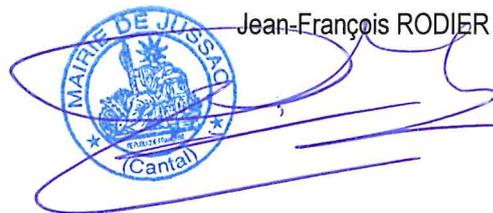
Un devis pour l'éclairage du terrain de foot du bas qui deviendra le terrain d'entraînement va être demandé.

Séance levée à 23h15.

**Secrétaire de séance : Madame Cécile GANE**

Le Maire,

Jean-François RODIER



The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Jussac, Cantal. The stamp contains the text 'MAIRE DE JUSSAC' at the top and '(Cantal)' at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'Jean-François Rodier', is written over the stamp.